complicité

Par **Yannick**, le **22/03/2011** à **19:06**

Bonsoir, je me posais une question pour un cas pratique. voilà, un badaud aide un gendarme à se débarasser d'un cadavre et le badaud est en état d'ébriété. une des conditions de la complicité est que le "complice" ait conscience du caractère délictueux des actes commis par l'auteur. en l'espèce, le badaud est en état d'ébriété. dès lors peut-on dire qu'il y a complicité ? a t-il conscience du caractère délicuteux des actes de l'auteur ?

merci d'avance pour vos réponses. cela est assez urgent

Par **alex83**, le **22/03/2011** à **21:15**

Bonjour,

Instinctivement, j'aurais tendance à penser que l'empire alcoolique ne permet pas d'arguer l'inconscience d'un acte délictuel.

Nemo auditur propriam turpitudinem allegans... ?

A confirmer...

Par **Yannick**, le **22/03/2011** à **21:26**

donc selon vous, il a conscience des actes délictueux de l'auteur et est donc complice.
merci bcp je pensais pareil également
merci pour votre réponse

Par **Camille**, le **23/03/2011** à **08:08**

Bonjour,
Encore faudrait-il que vous définissiez plus précisément, en termes juridiques, ce que vous entendez par :
- en état d'ébriété
- aider à

- se débarrasser d'un cadavre
- un gendarme
:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **23/03/2011** à **20:17**

Oui,

Et ne pas confondre complicité et coaction...

Par **Camille**, le **24/03/2011** à **08:22**

Bjr,
Exact.

:ymdaydream:

Et si le cadavre était celui de Raymond Domenech, c'était déjà beaucoup moins grave... Image not found or typ

:arrow: :arrow:

BON, BON, D'ACCORD, D'ACCORD, PAS LA PEINE DE HURLER, JE Image not found or type unknown Image not found or type unknown
:arrow: :arrow: :arrow: :arrow:

Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown

:D

Image not found or type unknown

Par **Yannick**, le **24/03/2011** à **10:19**

je vous remercie, ma prof de droit pénal a pu répondre à ma question. Merci encore
Bonne journée

Par **Camille**, le **24/03/2011** à **12:15**

Bonjour,
Mais encore ? On peut espérer qu'un prof de droit est supposé connaître la réponse.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Sauf qu'au vu de l'énoncé pour le moins évasif, je suis un peu dubitatif...
:ymdaydreamymdaydreamymdaydreamymdaydream:

Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown Image not found or type unknown

Par **alex83**, le **24/03/2011** à **14:46**

Rebonjour,

+1.

Je veux connaitre la réponse de votre prof =0 ?

Par **Camille**, le **24/03/2011** à **15:36**

Re,
Du coup, j'en profite...
[quote="alex83":1nf1y6q7]
Instinctivement, j'aurais tendance à penser que l'empire alcoolique ne permet pas d'arguer l'inconscience d'un acte délictuel.

Nemo auditur propriam turpitudinem allegans... ?

A confirmer...[/quote:1nf1y6q7]
Je confirme. D'autant qu'en dehors de la bagnole, il n'y a pas de seuil précis et que l'état d'ébriété n'implique généralement pas une situation d'inconscience totale et rarement vu aujourd'hui comme une circonstance atténuante.

[quote:1nf1y6q7]
[i:1nf1y6q7]- M'sieu l'Président, c'est bien ma femme que je voulais assassiner, mais j'étais en état d'ébriété, donc...
- Ah ben, évidemment, du coup vous avez confondu avec votre belle-mère... Acquitté avec les félicitations du jury ![/i:1nf1y6q7][/quote:1nf1y6q7]
:roll:

Image not found or type unknown

Par **Yannick**, le **24/03/2011** à **17:25**

à savoir, je vous ai donné un énoncé imprécis avec un certains nombres de faits manquants.
je voulais simplement avoir une idée générale.
En ce qui concerne la réponse apportée par ma prof, je vous confirme qu'une personne en état d'ébriété conduisant un véhicule sur ordre d'un gendarme pour se débarasser d'un

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

cadavre est considérée comme complice puisque cette dernière a conscience de ses actes.
merci encore pour vos réponses.

Par **Camille**, le **24/03/2011** à **20:04**

Bonsoir,
[quote="Yannick":2tsol7i9]à savoir, je vous ai donné un énoncé imprécis avec un certains nombres de faits manquants. je voulais simplement avoir une idée générale.
En ce qui concerne la réponse apportée par ma prof, je vous confirme qu'une personne en état d'ébriété conduisant un véhicule sur ordre d'un gendarme pour se débarasser d'un cadavre est considérée comme complice puisque cette dernière a conscience de ses actes.
merci encore pour vos réponses.[/quote:2tsol7i9]
En état d'ébriété ? Conduisant un véhicule ? Sur ordre d'un gendarme ? Qui plus est, je suppose, en service actif ? Effectivement, vous ne nous aviez pas tout dit !
Elle a de l'imagination, votre prof , c'est bien… Et elle ne s'intéresse pas au gendarme ?
Et ce gendarme, pourquoi ne conduisait-il pas lui-même ? Il avait fumé un joint juste avant ?
Et c'était une bagnole de la gendarmerie ? Une Subaru ou une Mégane turbo ?
Pas très clair, tout ça, pas très clair, va falloir enquêter…
:)

Image not found or type unknown

Remarquez, tout dépend de ce qu'on appelle "[i:2tsol7i9]se débarrasser de [/i:2tsol7i9]". S'il s'agissait, après les constatations d'usage, de conduire le défunt à la morgue, ça pourrait se faire, sauf à vérifier le respect scrupuleux des procédures…
Mais si le commandant de brigade à dit au gendarme…
[quote:2tsol7i9]
"[i:2tsol7i9]Bon, gendarme Cruchot, débarrassez-moi de ce macchabée ! Comment ça, toutes les voitures de service sont de sortie ? Même la Subaru ? Comment ça, elle a été envoyée à la ferraille la semaine dernière suite à une poursuite qui a eu une suite imprévue ?
Bon, Cruchot, Dém***dez-vous comme vous voulez, mais je veux plus le voir dans cinq minutes ! C'est qui, ce type, dans la cellule de GAV ? Un poivrot intercepté au volant il y a trois heures ? Sa bagnole a été ramenée dans la cour de la brigade ? Oui ? Parfait ! Bon, ben ça ira, vous m'avez compris… allez hop, exécution ! Scrogneugneu…
Ah, au fait, Cruchot… si vous croisez une prof de droit pénal ou un de ses élèves, vous me les envoyez ! Vous inquiétez pas, je leur ferai la leçon…[/i:2tsol7i9]"
[/quote:2tsol7i9]
…là, on serait dans un cas un peu différent.
:ymdaydream:

Image not found or type unknown

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés